



# Localisation des Objectifs de Développement Durable dans la province de Kinshasa

vendredi 21 avril 2023

**République Démocratique du Congo**  
**Province de Kinshasa**  
**Ministère Provincial du Plan, Travaux Publics et Infrastructures**  
**Septembre 2018**

Les principales observations à retenir de ce rapport sont les suivantes :

1. Malgré les efforts engagés dans un contexte difficile et fragile, la RDC n'a pas pu atteindre les OMD. La Ville Province de Kinshasa partage donc le même bilan. Les ODD étant la continuation des OMD implique que des défis importants restent à relever.
2. Le nouvel agenda prône l'universalité, l'intégration et l'inclusivité. Toutefois, l'universalité, qui ne signifie pas uniformité, n'interdit pas la prise en compte des différenciations. Ainsi, chaque province, sur base des critères objectifs, est appelé à faire des arbitrages et maximiser les synergies entre les cibles. Cela permet leur intégration dans les politiques provinciales, territoriales et locales en vue de faire bénéficier les ODD à tous.
3. L'Agenda post-2015 constitue à la fois une opportunité et un défi pour la RDC en général et la Ville Province de Kinshasa en particulier. Une opportunité dans la mesure où ce programme mondial ambitieux pourra servir de catalyseur de l'émergence. Surtout par le fait que cette ville Province est le plus grand marché du pays et de la sous-région. Elle peut faciliter l'intégration régionale du pays. Toutefois, le contexte de Ville Province caractérisé notamment par un taux de chômage élevé et la prédominance de l'économie informelle sont autant de pesanteurs susceptibles d'inhiber les efforts.
4. En ce qui concerne la Ville Province de Kinshasa, 100 cibles sont concernées par l'exercice de priorisation sur les 169 cibles des 17 ODD. Ces 100 cibles intègrent les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre (dont 12 ne s'appliquent pas aux provinces), les 19 cibles relatives au partenariat (dont 8 ne s'appliquent pas aux provinces) et les deux cibles (14.6 et 14.7) qui ne s'appliquent pas aux pays en développement.
5. Le package provincial priorisé des cibles ODD pour le prochain quinquennat (2018-2022) comprend 17 ODD, 37 cibles et 59 indicateurs. Ce chiffre ne prend en compte les cibles relatives à la mise en œuvre et les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda. Il représente 37% des 100 cibles à prioriser et 22% du total des cibles des 17 ODD de l'agenda de développement à l'horizon 2030. La taille proportionnée de ce package, qui répond aux priorités de la province est en harmonie avec la vision d'émergence du pays à l'horizon 2030.
6. La mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans la ville-province de Kinshasa nécessite des ressources financières et technologiques importantes. L'investissement minimum total requis par an pour la province

la Ville Province de Kinshasa, est estimé à 12,97 milliards USD pour le quinquennat 2019-2023.

7. Pour relever le défi financier des ODD dans la Ville-Province, Kinshasa doit mobiliser ressources financières et technologiques de façon efficiente.